



*Confédération Paysanne
de la Charente*

Communiqué de presse

Saintes, le 17 septembre 2019

La Confédération paysanne de Charente comprend la décision du maire de la Couronne

Ce lundi 16 septembre, M. Jean-François DAURE, maire de la Couronne, a signé un arrêté interdisant l'utilisation de pesticides (à l'exception de ceux utilisés en agriculture biologique et des substances à faibles risques) à une distance inférieure à 150 mètres de toute parcelle cadastrale de sa commune comprenant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel.

Pour la Confédération paysanne de Charente, l'initiative locale de ce maire est le résultat de l'absence de réponse et de prise en charge par les gouvernements successifs de la problématique des pesticides et de leur dangerosité. A ce titre, elle ne peut que saluer le fait que des élus locaux s'interrogent face à cet enjeu et cherchent les moyens pour y répondre.

Concernant la mise en place de distances (quelles qu'elles soient) d'interdiction de l'utilisation de pesticides à proximité des lieux d'habitations ou de travail, il nous apparaît évident que cela ne protège pas les riverain.e.s, encore moins les paysan.ne.s. Elles peuvent certes, dans certaines situations, limiter les risques d'intoxications aiguës. Mais les pesticides se retrouvent dans l'air, l'eau, les sols, l'alimentation et des distances n'y changeront rien. Par ailleurs, un tel dispositif fait reposer sur les paysan.ne.s la responsabilité de la contamination, alors même que ce sont bien les politiques agricoles, économiques et commerciales mises en œuvre jusqu'ici qui ont favorisé la massification de l'utilisation des pesticides dans les territoires. Imposer de telles mesures sans tenir compte des possibilités qu'ont les paysan.ne.s pour y faire face et donc prendre les mesures pour leur permettre d'y répondre, n'est pas acceptable.

Les pesticides de synthèse sont des produits toxiques aux impacts sanitaires et environnementaux graves. Mais les pesticides sont aussi et malheureusement une arme de compétitivité dans un contexte de libre-échange acharné. Le modèle agro-industriel libéralisé enferme les paysan.ne.s dans la recherche permanente de volume et de productivité du travail au détriment de la santé des humains, la leur en premier lieu, et celle de l'environnement.

Pour la Confédération paysanne, protéger les populations implique de sortir des pesticides sur TOUT le territoire, en commençant par interdire immédiatement les molécules les plus dangereuses (cancerogènes, mutagènes, reprotoxiques, perturbatrices endocriniennes). Cette interdiction doit être accompagnée de la mise en place de mesures économiques (aides à la transition, aides à l'Agriculture Biologique, structuration de filières locales, etc.) et commerciales (fin des accords de libre-échange, arrêt des importations de produits traités à des pesticides interdits en France, prix minimum d'entrée sur le marché national, etc.) permettant aux paysan.ne.s de changer leurs pratiques, de relocaliser l'agriculture et de vivre de leur métier.

Contacts Charente :

Jean-Luc MANGUY, éleveur et céréalier, co porte-parole, 06 74 29 39 55

Agnès ROUSTEAU, viticultrice, co porte-parole, 06 80 52 00 13

Confédération Paysanne de Charente
3 boulevard de Vladimir, 17100 Saintes
06 77 25 24 55

conf.charentaise@wanadoo.fr